

Journée sportive Larroque 31580

~ 2024 ~

VTT LARROQUE
1ere EDITION

COURSE VTT 20 et 25KM

Marche pedestre 8KM
TRAIL 8KM 200mD+ ~ 15KM 400mD+

TRAIL de LARROQUE
1ere EDITION

24 août 2024
Inscriptions sur le site chronostart

Table des matières

RÈGLEMENT DES COURSES.....	3
GÉNÉRALITÉS.....	3
INSCRIPTIONS.....	3
DROIT D'INSCRIPTION :	4
TARIFS	4
CATEGORIES.....	4
ANNULATION.....	5
RAVITAILLEMENTS.....	5
CONTRÔLES / SECOURS / RADIOS.....	5
MISE HORS COURSE / DISQUALIFICATION.....	5
DROIT A L'IMAGE.....	6
ANNULATION DE L'ÉPREUVE.....	6
ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.....	6

RÈGLEMENT DES COURSES

Toutes les mesures sanitaires imposées par les différentes institutions au moment de la course seront mises en place par l'organisation et devront être strictement suivies par les participants à la manifestation.

GÉNÉRALITÉS

- Le comité des fêtes de Larroque propose cette année une journée sportive alliant VTT marche et trail en milieu naturel.
 - Marche 8km
 - Trail 8km – 200mD+
 - Trail 14km – 400mD+
 - VTT 20Km
 - VTT 25Km
- Ces activités sont ouvertes à tous (hommes, femmes et enfants – licenciés ou non)
- Les courses auront lieu le samedi 24 août 2024 au départ du stade Henry Gramond à Larroque (31580)
 - VTT départ 8h45
 - Le trail 14km 400mD+ : Départ 9h
 - Le trail 8km 200mD+ : Départ 9h30
 - La marche 8km : Départ 9h30
- Les courses emprunteront des chemins ruraux et voies routières et effectuent tous une boucle dont le départ à l'arrivée sont au stade municipal de Larroque
- Un teeshirt Finisher sera offert aux participants. Merci de renseigner la taille lors de votre inscription.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site www.chrono-start.com. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 21 août 2024 minuit.

Un certificat médical ou une attestation sur l'honneur sera demandé pour tous les participants.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- OU d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de

l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

• **Pour les majeurs** : D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

En cette année charnière, un PPS Athle peut être fourni par les coureurs à la place d'un certificat médical.

• **Pour les mineurs** : Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Le certificat médical ou la copie de la licence doit être téléchargé par le coureur directement depuis le site en ligne, avant le paiement de son inscription ou transmis toujours via le site en ligne au plus tard le 21 août minuit. Les certificats médicaux envoyés en pièce jointe d'un mail ne sont pas traités. L'inscription n'est définitive que si le dossier est complet, que si l'ensemble des pièces ont été transmises dans les délais fixés par l'organisation.

DROIT D'INSCRIPTION :

TARIFS

Marche pédestre : 2€

Trail 8km : 10€

Trail 14km : 15€

VTT : 10€

CATEGORIES

CATÉGORIES POUVANT CONCOURIR :

Pour le 8km : Cadet 16 à 17 ans (2007 – 2008) ; Junior 18 à 19 ans (2005 – 2006) ; Espoir 20 à 22 ans (2002 – 2004) ; Senior 23 à 34 ans (1989 – 2001) ; Master (M0 – M11) ; 35 ans et + (Avant 1988 compris).

Pour le 15km : Junior 18 à 19 ans (2005 – 2006) ; Espoir 20 à 22 ans (2002 – 2004) ; Senior 23 à 34 ans (1989 – 2001) ; Master (M0 à M11) ; 35 ans et + (Avant 1988 compris).

Le jour de la course, le retrait des dossards débutera à **8H**.

ANNULATION

L'annulation et le remboursement ne sont possibles que dans le cas d'un accident, d'une maladie ou blessure et sur présentation du certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Avant le 21 août 2024 remboursement total moins 5 € de frais de dossier.

Au-delà aucun remboursement ne sera effectué.

RAVITAILLEMENTS

Il s'agit de courses en semi-autonomie pour le 8 et le 14km. Un ravitaillement liquide sera toutefois dispensé sur le parcours au 5ième kilomètre. Aucune assistance extérieure aux coureurs ne sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel ou un changement de matériel.

Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité.

CONTRÔLES / SECOURS / RADIOS

Les contrôleurs, officiels de l'organisation de la course ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement. La surveillance est assurée par le comité d'organisation et comprend :

Une équipe de secours comprenant un docteur et deux infirmiers afin d'assurer le poste de secours sur le site départ/arrivée.

Un pointage sera effectué pour les coureurs du 8 et 15 km.

Dans des conditions optimales de fonctionnement, un réseau téléphonie relie le PC course le directeur de course et les responsables de poste. Un coureur « balais » suivra chaque épreuve.

MISE HORS COURSE / DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- D'absence ou falsification de dossard.
- De retard au départ.
- De non-pointage aux postes de contrôle, de modification ou suppression du balisage.
- De non-respect des tracés balisés intégralement du parcours et des sentiers. Il est interdit de couper et s'écarter du parcours balisé.

- De pollution, jets de déchets sur le parcours, dégradations volontaires, de manque de respect envers un officiel ou un bénévole.
- De non-assistance à tout coureur en difficulté.

Des bénévoles veilleront au respect de ces règles. L'organisation examinera la situation pour une éventuelle sanction ou mise hors course.

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) **aucun remboursement** ne pourra être effectué.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation et le respect de l'ensemble du règlement énoncé ci-dessus.